



Pas inscrite auprès de la médecine du travail

Par **Loann**, le **07/10/2019** à **16:58**

Bonjour,

Voilà j'ai été embauchée en CDD le 17 juin 2019 pour une durée de 2 mois puis renouvelé jusqu'en juillet 2020. Je suis actuellement en arrêt maladie suite à des problèmes de santé qui se sont aggravés avec la pratique de mon travail au poste que j'occupais. Sachant que je ne pourrais pas reprendre le travail j'ai proposé à mon employeur de rompre le CDD d'un commun accord afin que les choses soient simplifiées pour lui et pour moi mais il a refusé et m'a dit que si je voulais partir soit je démissionnais (ce qui m'enlevait mon droit au chômage) soit je faisais un abandon de poste (sans garantie de licenciement de sa part) j'ai donc décidé de me tourner vers la médecine du travail afin d'être déclaré inapte. Mais voilà surprise je découvre que je ne suis pas inscrite à la médecine du travail, ce qui après réflexion est cohérent avec le fait que je n'ai eu aucune visite médicale de quelque sorte que ce soit. Je suis donc bloquée étant donné que mon arrêt maladie se termine le 5 octobre mais que je ne suis pas en capacité de retourner occuper mon poste. Pourriez-vous me donner un conseil ou une marche à suivre ?

Par **Visiteur**, le **20/10/2019** à **10:10**

Bonjour

Au nom de Legavox, je vous prie d'accepter nos regrets pour cette absence de réponse jusqu'à ce jour, malgré le nombre de vues.

Je fais donc remonter votre sujet, espérant qu'un spécialiste se libère un peu pour vous.